

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du 21 juillet 2023 à 18 h 30

**Date de Convocation** : 11 juillet 2023

**Présidence** : AVE Annie

**Secrétaire de séance** : CORNET Laurence

**Nombre d'élus en exercice** : 12

**Nombre d'élus présents** : 9/12

AVE Annie, RICHE Sylvain, DESSERTY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia

**Nombre d'absents excusés** : 2/3

VOORSPOELS Didier, CANDELIER Julien

**Nombre d'absents non excusés** : 1/3

CHŒUR Valérie.

**Procuration** : 0/3

**Votants** : 9/12

#### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ Approbation du Procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023.
- ✓ Modification budgétaire n° 1 pour opération d'ordre.
- ✓ Demande de fonds de concours CAPH
- ✓ Travaux
- ✓ Divers.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023. Il convient cependant de modifier l'erreur concernant M. Didier VOORSPOELS et indiquer « absent excusé » au lieu de « absent ».

#### DELIBERATIONS ADOPTEES

2023 05 01		Décision modificative du BP 2023 n° 1		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Afin de régulariser une écriture comptable pour compléter l'inventaire, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

Recettes d'investissement : chapitre 041 - 2031 N° d'inventaire 2021 2..... 1 860,00 €

Dépenses d'investissement : Chapitre 041 - 2151 N° d'inventaire 2021 2..... 1 860,00 €

#### **Fonds de concours :**

Demande de fonds de concours à la CAPH : Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour solliciter le fonds de concours de la CAPH pour les travaux de création du fossé devant accueillir les eaux pluviales.

Elle rappelle que pour faire cette demande l'ensemble de l'opération doit dépasser 20 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord sur le principe.

2023 05 02		Création d'un fossé pour eaux pluviales		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que NOREADE va entreprendre des travaux de séparation des réseaux dans une partie du village. Afin de compléter ces travaux, la commune aura à sa charge la création d'un fossé pour récupérer les eaux pluviales.

Les travaux seront réalisés courant septembre.

2 devis ont été établis :

- Société DESCAMPS TP ..... 6 342,00 H.T (soit 7 610,40 € TTC)
- Société TLT..... 7 435,00 H.T. (soit 8 922,00 € TTC)

Après analyse des devis, l'offre la plus complète est l'offre TLT qui reprend le curage et le traitement des déchets (boues sales) de l'ancien fossé vers lequel les eaux seront orientées.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de valider l'offre de la Société TLT de Inchy pour un montant H.T. de 7 435,00 € (soit 8 922,00 € TTC).

## AUTRES DECISIONS ADOPTEES ET INFORMATIONS

### **DECISION DU MAIRE N° 1/2023 :**

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'en vertu de la délibération du 9 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation selon les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle a signé une convention avec L'UGAP dans le cadre du dispositif ELEC 2025.

### **DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :**

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu en date du 13 juin 2023, la démission de Monsieur POTEAU Ludovic en tant que conseiller municipal.

### **CHEMINS DES MARAIS :**

Un devis a été demandé pour une réfection des chemins des « Parties du bois » et le chemin des « Buttories ». Sachant que ces travaux ne sont pas prioritaires, cette estimation pourra apporter un élément de réponse aux usagers propriétaires et locataires des parcelles adjacentes qui se plaignent.

Si cela se fait, il faudra demander des subventions.

### **DDTM :**

Un agent de la DDTM est passé pour constater et demander la dépose et l'évacuation des caravanes dans les marais.

Un dernier relevé sera effectué fin septembre/début octobre. Si les infractions persistent, il dressera directement procès-verbal.

### **CIRCULATION ROUTE DE MARQUETTE :**

Un responsable de la voirie départementale est venu sur place pour voir quels aménagements pouvaient être effectués pour faire ralentir les véhicules.

D'après lui, la route n'est pas assez large pour envisager le moindre agencement permettant de limiter la vitesse.

Un signal clignotant au niveau du radar déjà installé pourrait alerter les usagers.

**BATIMENT « ANCIENNE ECOLE » :****- Rénovation du 1<sup>er</sup> étage :**

Le Conseil Municipal est d'accord pour une rénovation du logement du 1<sup>er</sup> étage soit entreprise.

Vote : 7 voix « pour » - 1 voix « abstention » - 1 voix « contre ».

**- Location du rez-de-chaussée :**

Avant la location il convient de faire passer un diagnostiqueur.

Le loyer est fixé à 600 € (Vote : 7 voix « pour » - 2 voix « abstention »).

**RESERVATION DE LA SALLE :**

Monsieur DENIZART Martial demande la mise à disposition de la salle gratuitement pour une exposition le 15 juin 2024.

Le Conseil Municipal signale que c'est compliqué à cette période puisque la salle est très souvent retenue pour des cérémonies.

Il est proposé de lui demander une autre date ou de lui faire payer la location.

**FERMETURE DE LA TRESORERIE DE BOUCHAIN :**

Madame le Maire informe l'assemblée de la fermeture définitive de la trésorerie de Bouchain le 31 août prochain.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, la commune va dépendre du SGC (service de gestion comptable) de WALLERS.

Le régisseur de recettes de la commune devra donc s'y rendre pour le dépôt des régies (cantine, location de salle).

Par soucis de simplicité, il sera nécessaire de prévoir et d'instaurer (après accord du service de gestion comptable, des prélèvements automatiques pour ces divers règlements.

**ARRETE POUR INTERDICTION DES JEUX DE BALLE ET BALLONS :**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à plusieurs incidents, détériorations et réclamations, elle a pris un arrêté le 23 juin 2023 pour interdire les jeux de balles et ballons sur la place publique et notamment sur les voies réservées à la circulation et au stationnement. Cet arrêté concerne la rue pasteur, les parkings de stationnement autour de la halle et la salle polyvalente.

**DEMANDE DU PROPRIETAIRE DU 8 RUE PASTEUR :**

Monsieur CORDIER Jean-Baptiste actuel propriétaire du n° 8 rue pasteur a demandé le déplacement du candélabre situé près de chez lui afin de construire un garage.

2 devis ont été établis :

- LEFEVRE ELEC .... 1 147,52 € TTC
- AVICA ..... 1 193,00 € TTC.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à la réalisation de ces travaux.

**EGLISE :**

Le meuble commode de la sacristie est parti en rénovation, il doit être reposé bientôt.

Il a fallu remettre un placo sur le mur et refaire un béton au sol.

**DIAGNOSTIC AMIANTE ECOLE :**

Le diagnostic amiante réalisé à l'école à la demande de l'inspecteur d'académie fait ressortir une présence d'amiante dans le faux plafond de la chaufferie.

Voici ce que dit le rapport du diagnostiqueur pour remédier à ce problème : « *retrait ou confinement du faux plafond dans le local chaudière* »

Le conseil municipal souhaite que les travaux de confinement soient réalisés par nos soins.

Le diagnostic a été réalisé par Contrôle G (680,00 € H.T). BCD2E demandait 813,50 € H.T.

**DIVERS :**

Mme BETRENCOURT Patricia fait communication des réflexions d'habitants concernant le bruit (quelques fois très tard) que génèrent les consommateurs du Bar'Jo ».

Monsieur DESSERY Gérard demande que des panneaux « chien interdits » soient installés au terrain de football.

La séance est levée à 20 H 10.